

Annexe B

Les termes et conditions apparaissant à la présente annexe font partie intégrante de la section 15 « Ajouts ou modifications à la présente convention » de la convention de service CSI- _____, portant sur l'immeuble sis au _____.

<p>1. Le client déclare signer tout document relié à l'inspection tant personnellement qu'à titre de mandataire dûment autorisé de tout autre acheteur à la transaction. Ce dernier accepte que l'inspecteur ne déplace pas les obstacles qui obstruent la vue à moins que le vendeur ou l'acheteur ne le fasse avec leurs responsabilités.</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 1</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 2</td> </tr> </table>	Client 1	Client 2
Client 1	Client 2		
<p>2. Lorsqu'une investigation supplémentaire ou une recommandation de vérification par un spécialiste est formulée au rapport, le client est conscient et a été informé du fait que cela signifie qu'un examen techniquement exhaustif doit être effectué concernant l'item spécifié.</p> <p>LE CLIENT s'engage face à L'INSPECTEUR à ne prendre aucune décision concernant l'immeuble avant d'avoir effectué un tel examen et d'avoir obtenu les soumissions relatives aux travaux à réaliser et ce avant l'expiration de la condition de l'inspection prévue normalement à la promesse d'achat (généralement de 1-4 jours). Nous invitons le client à s'assurer de ce délai à ladite promesse d'achat ou dans tout autre document auquel il aurait pu être prévu dans le cadre de ses négociations avec le vendeur.</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 1</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 2</td> </tr> </table>	Client 1	Client 2
Client 1	Client 2		
<p>3. Limitations des prises de mesure des planchers au niveau laser Nous ne mesurons pas la fondation ni la structure directe des planchers mais les planchers en surface pour les sections accessibles. Voir rapport section 4.</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 1</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 2</td> </tr> </table>	Client 1	Client 2
Client 1	Client 2		
<p>4. Limitations des prises de mesure avec appareil d'humidité La détection d'humidité effectuée par l'appareil de mesure est limitée au moment de l'inspection et aux surfaces accédées et mesurées et ne traverse pas les murs. Il est à noter que l'humidité des matériaux peut varier selon le temps de l'année et les intempéries.</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 1</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 2</td> </tr> </table>	Client 1	Client 2
Client 1	Client 2		
<p>5. Limitations de la Thermographie et de monitoring de l'air (si utilisé) et Frais applicables A l'affût des nouvelles technologies et désirant offrir dans le futur un meilleur service à sa clientèle, nous utilisons dans le cadre de son inspection à titre expérimental seulement, des appareils désignés « caméra thermographique » et Monitoring de l'air, lesquels constituent un des nombreux appareils que l'on retrouve sur le marché aujourd'hui permettant de distinguer les différenciations de températures ou la quantité de particules mesurées dans l'air pour les endroits inspectés. Considérant que ces appareils ne sont pour le moment utilisés qu'à titre expérimental, le client ne doit sous aucun prétexte avoir quelque attente que ce soit en termes de résultats.</p> <p>Les mesures prises par les appareils ne donnent qu'une idée générale et ne donnent que des données brutes qui demandent des analyses supplémentaires afin d'obtenir une plus grande information. Les appareils ne sont d'ailleurs pas reconnu comme officiel pour les lectures effectués.</p> <p>Nous ne suivons pas de norme précise pour les lectures et ne nous présentons pas comme étant des experts.</p> <p>En plus, nous ne sommes pas en mesure d'investiguer la cause des écarts qui peuvent changer d'une période à une autre dans la journée, de s'assurer de l'absence d'ouverture dans les pare-vapeurs ou dans l'isolant ou de présence de moisissure ou d'humidité et des habitudes des occupants et des systèmes de filtration.</p> <p>Lorsque l'option est retenue, des frais de 15,00\$ pour la thermographie et 25,00\$ pour le monitoring de l'air plus taxes par étage s'ajoutent au montant indiqué à la page 4 de la <i>Convention de Service</i>. Des frais peuvent également être ajoutés à ce dernier lorsque des frais de transport s'appliquent.</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 1</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 2</td> </tr> </table>	Client 1	Client 2
Client 1	Client 2		
<p>6. La vidéo et le rapport électronique PDF sont un complément à l'inspection imprimée. Advenant le cas où le client les désire lors de l'inspection, des frais de 15,00\$ plus taxes si ceux-ci sont donné sur média DVD ou de 19,50\$ plus taxes si ceux-ci est donné sur média clé USB seront ajoutés au montant indiqué à la page 4 de la <i>Convention de Service</i>. <i>Après l'inspection, des frais de 75\$ seront chargés et nous ne pouvons garantir de les fournir.</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 1</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: middle;">Client 2</td> </tr> </table>	Client 1	Client 2
Client 1	Client 2		